**Monsieur Corneille Nangaa**

Coordonnateur de l'Alliance Fleuve Congo (AFC) /M23

Courriel : alliancefleuverdc@gmail.com

|  |
| --- |
| **[Partie à remplir par l’expéditeur]****Nom :** **Prénom :** **Adresse :** |

**Objet : Exigences relatives à la protection des militants de la société civile dans les zones sous contrôle du M23/AFC**

Monsieur le Coordonnateur de l'Alliance Fleuve Congo (AFC)/M23,

À la suite d’informations reçues de l’ACAT-France, je souhaite attirer votre attention sur la situation des militants de la société civile vivant sous le contrôle du M23/AFC dans le Nord-Kivu et le Sud-Kivu. Dans les territoires sous votre contrôle, plusieurs violations graves des droits humains ont été récemment signalées, dont l’exécution du militant de la Lucha, Pierre Byamungu Katema ainsi que celle du chanteur engagé Idengo Delcat. De nombreux cas d’enlèvements et de détentions arbitraires, notamment celle du journaliste Tuver Tuverekweyo Wundi, ont été également recensés. Dans une vidéo tournée à Goma le 3 février 2025, Jean-Louis Kulu Musubagho, promu bourgmestre par le M23, a publiquement menacé les militants de la société civile et les membres de La Lucha, affirmant : *« Société civile, LUCHA […] nous au M23 on ne veut pas de cela. Et si on te trouve, tu auras un problème ».*

Face à cette situation alarmante, je vous rappelle que le M23/AFC, bien qu’étant un groupe armé non étatique, est tenu de respecter le droit international humanitaire (DIH), notamment les Conventions de Genève et leurs Protocoles additionnels, ainsi que les principes fondamentaux du droit international relatif aux droits humains.

Par conséquent, j’appelle le M23/AFC au respect strict des droits humains et du droit international humanitaire (DIH) dans les territoires contrôlés, en garantissant que les civils, y compris les défenseurs des droits humains, les journalistes et les activistes, ne soient plus pris pour cible.

J’appelle à la mise en place de mesures concrètes pour assurer la protection des militants de la société civile vivant sous votre administration et à l’arrêt immédiat de toute forme de représailles à leur encontre.

Je vous exhorte à garantir aux enquêteurs des Nations unies, de la CPI et des ONG congolaises et internationales, un accès libre aux zones sous votre contrôle afin qu’ils puissent faire leur travail sans contraintes et en toute sécurité.

Tout acteur exerçant un contrôle effectif sur un territoire est juridiquement responsable de la protection des populations qui y résident.

En vous remerciant de votre attention, je vous prie d’agréer, Monsieur le Coordonnateur de l'Alliance Fleuve Congo (AFC) / M23, l’expression de mes salutations distinguées.